
LE GROUPEMENT D'INVESTISSEURS ACCUEILLE FAVORABLEMENT LES NOUVELLES AMBITIONS PRESENTEES PAR TOTAL DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE. IL LUI DEMANDE D'ELARGIR AU NIVEAU MONDIAL SA CIBLE DE NEUTRALITE CARBONE (SCOPE 3) ET D'ADOPTER UN PLAN D' ACTIONS DETAILLE.

EN CONSEQUENCE, LE GROUPEMENT MAINTIENT SA RESOLUTION.

Le 14 avril 2020, onze actionnaires du groupe pétrolier et gazier déposaient une résolution auprès du conseil d'administration de l'entreprise, lui demandant d'aligner ses activités avec les Accords de Paris et de préciser son plan d'actions.

La résolution a déjà connu un premier écho favorable. Le conseil d'administration propose en effet de formaliser la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans le cadre de ses propres missions. Le groupement d'actionnaires accueille favorablement cette démarche, qui entérine de fait l'intégration par Total des enjeux climatiques au sein de son objet social.

Total a également clarifié ses engagements vis-à-vis de la neutralité carbone, dans une communication publiée le 5 mai :

1. un objectif de neutralité carbone (Net Zero Emissions) pour les opérations mondiales de Total en 2050 ou avant (scope 1+2) ;
2. un engagement de neutralité carbone (Net Zero Emissions) en Europe pour l'ensemble de sa production, et les produits énergétiques de Total utilisés par ses clients en 2050 ou avant (scope 1+2+3) ;
3. une ambition de réduction de 60 % ou plus de l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques de Total utilisés dans le monde par ses clients d'ici 2050 (moins de 27,5 gCO₂/MJ) avec des étapes intermédiaires de 15 % en 2030 et de 35 % en 2040 (scope 1+2+3).

Toutefois l'enjeu climatique n'a pas de frontières. Cette première étape nécessitera donc d'être renforcée par un plan d'actions répondant à des objectifs concrets et exhaustifs, incluant les émissions de gaz à effet de serre globales du groupe et notamment hors Europe (soit près de 50 % des émissions Scope 3, c'est-à-dire des émissions générées à l'utilisation/la combustion des produits).

C'est le principal objet de la résolution déposée par le groupement d'investisseurs. Le groupement attend des propositions concrètes telles que :

- un objectif de réduction en absolu des gaz à effet de serre émis directement ou indirectement par le groupe, au niveau mondial et pas seulement européen ;
- la définition d'une stratégie claire et lisible, qui se traduira par un plan d'actions intégrant des objectifs intermédiaires chiffrés, et détaillant la répartition des investissements dans l'électricité bas carbone consacrés au gaz naturel et aux énergies renouvelables dans un contexte global de réduction des investissements.

Cette résolution a ainsi pour objet d'inciter Total à aller plus loin dans le chemin qu'il souhaite prendre, en le soutenant dans la mise en œuvre effective de sa nécessaire transformation.

Veillez trouver le communiqué du 15 avril 2020 → [ici](#)

Contacts presse

Citigate

Tom Ruvira - Tél. +33 1 53 32 84 73
tom.ruvira@citigatedewerogerson.com

Groupe Meeschaert

Nathalie Cuvelier / Christophe Sanchez - Tél. +33 1 53 40 24 63/ +33 1 53 40 24 79
ncuvelier@meeschaert.com / csanchez@meeschaert.com